

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux actionnaires de la
Société des Eaux Minérales du Cameroun
« SEMC »
Douala

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, sur :

- L'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir une situation nette de FCFA 2 660 288 420, y compris un profit de FCFA 489 503 800 pour l'exercice ;
- Les autres informations et les vérifications spécifiques prévues par la loi et la réglementation.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société des Eaux Minérales du Cameroun, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes annexes aux états financiers.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) tel qu'exigées par l'acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière de l'OHADA et repris dans le guide d'application IFRS « espace OHADA ».

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) et conformément au règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA précité, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est un point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des états financiers de la période en cours.

Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

➤ **Evaluation de l'indemnité de fin de carrière (IFC)**

Risque identifié

Les engagements de retraites de la SEMC, à prestations définies, sont évalués chaque année avec l'assistance d'un actuaire engagé par la société. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière sont décrites dans la note annexe 10 C aux états financiers. Compte tenu de la subjectivité, de la sensibilité des hypothèses ainsi que le recours à un spécialiste pour l'évaluation de la provision, nous avons considéré ce point comme un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à évaluer la compétence, l'indépendance et l'objectivité de l'actuaire utilisé par la SEMC. Avec l'appui d'un actuaire indépendant, nous avons également apprécié le caractère raisonnable de la provision en effectuant la revue des hypothèses actuarielles utilisées et la méthode de calcul de la provision.

Nous avons également revu les informations fournies dans la note annexe 10 C pour en apprécier le caractère suffisant et la conformité avec la norme IAS 19.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la direction et arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 mars 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) adoptées par l'IASB tel qu'exigé par l'acte uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe I du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. AUTRES INFORMATIONS ET VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et des documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et du projet de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 30 mars 2022, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Douala, le 10 Mai 2023

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers



Geoffroy Kamga
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC



ECA - Ernst & Young Cameroun

Abdoulaye Mouchili
Associé
Expert-Comptable agréé CEMAC



ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- Aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- Aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- Nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- Nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- Nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- Nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- Nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- Nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;

- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- Nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- Nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- Nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Désignation entité : **SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN**
 Exercice clos le : **31/12/2022**

ACTIFS	Note (a)	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	N2A	3 020 269 962	4 026 578 693
<i>dont immobilisation corporelle louée</i>		16 486 130	29 048 630
Actifs d'impôts différés	3	272 726 843	301 140 887
TOTAL ACTIFS NON COURANTS (I)		3 292 996 805	4 327 719 580
ACTIFS COURANTS			
Stocks	4	2 973 914 877	2 235 104 207
Créances clients	5	130 137 968	1 236 707 210
Autres actifs	6	204 133 622	301 038 890
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	579 955 513	814 222 004
TOTAL ACTIFS COURANTS (II)		3 888 141 980	4 587 072 311
TOTAL ACTIFS (I) + (II)		7 181 138 785	8 914 791 891

(a) Chaque poste est assorti d'un renvoi à une note de l'annexe identifiée par un numéro.

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Désignation entité : **SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN**
 Exercice clos le : **31/12/2022**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note (a)	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	9A	1 924 730 000	1 924 730 000
Primes d'émission	9B	400 000 000	400 000 000
Réserves	9B	- 136 234 486	- 976 914 200
Autres éléments de capitaux propres		- 17 710 894	- 16 150 092
Résultat net de l'exercice		489 503 800	856 829 806
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		2 660 288 420	2 188 495 514
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières	N2A	23 968 297	34 187 534
Provisions	10	628 688 974	649 562 940
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		652 657 271	683 750 474
PASSIFS COURANTS			
Dettes fournisseurs	11	1 257 114 579	938 590 344
Emprunts et dettes financières	N2A	10 219 237	7 848 984
Dettes d'impôts courants	7	130 238 715	210 288 129
Dettes d'impôts exigibles		96 351 784	125 540 259
Autres dettes courantes	12	2 325 523 160	4 760 278 187
Provisions	10	48 745 619	-
TOTAL PASSIFS COURANTS		3 868 193 094	6 042 545 903
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 181 138 785	8 914 791 891

(a) Chaque poste est assorti d'un renvoi à une note de l'annexe identifiée par un numéro.

ETAT DU RESULTAT NET

Désignation entité : **SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN**
 Exercice clos le : **31/12/2022**

COMPTE DE RESULTAT	Note (a)	31/12/2022	31/12/2021
Activités poursuivies			
Chiffre d'affaires	13	10 528 222 112	9 907 385 790
Achats consommés	14	- 6 183 989 057	- 4 985 551 617
Services extérieurs	14	- 820 746 771	- 658 991 127
Impôts et taxes	15	- 140 822 113	- 128 391 570
Charges de personnel	16	- 908 853 196	- 992 612 536
Dotations aux amortissements et dépréciations	28	- 1 314 464 740	- 1 470 731 311
Dotation aux provisions		- 57 390 798	- 166 524 471
Autres produits opérationnels courants	13	34 273 707	37 440 379
Autres charges opérationnelles courantes	17	- 126 935 253	- 78 353 544
Résultat opérationnel courant		1 009 293 891	1 463 669 993
Autres produits opérationnels		-	13 221 560
Autres charges opérationnelles		- 48 131 371	- 10 260 407
Résultat opérationnel		- 48 131 371	2 961 153
Produits financiers		-	1 306 100
Charges financières	18	- 188 785 788	- 264 414 700
Résultat financier		- 188 785 788	- 263 108 600
Résultat avant impôt		772 376 732	1 203 522 546
Charge d'impôts sur le résultat	3	- 282 872 932	- 346 692 741
Résultat après impôt des activités poursuivies		489 503 800	856 829 806
Activités abandonnées		-	-
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt		-	-
Résultat net de l'exercice		489 503 800	856 829 806
Résultat par action			
* Résultat de base par action		2 543	4 452
* Résultat dilué par action	9	2 543	4 452

(a) Chaque poste est assorti d'un renvoi à une note de l'annexe identifiée par un numéro.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation entité : **SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN**
 Exercice clos le : **31/12/2022**

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE NETTE	Note (a)	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat net de l'exercice		489 503 800	856 829 806
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité			
* Amortissements et provisions (1)		1 358 369 038	1 624 693 282
* -/+Gains et pertes liés aux variations de juste de valeur			
* Variation des impôts différés		28 414 044	24 816 766
* Plus value de cession		48 131 371	2 961 153
* -/+ Autres produits et charges calculés (Retraitement Location IFRS 16 + écart actuariel)		- 12 997 378	- 9 024 957
Marge brute d'amortissement			
- Variation de stock		- 738 810 670	- 15 269 662
- Variation des créances et emplois assimilés		1 203 474 510	556 965 456
+ Variation des dettes fournisseurs et ressources assimilées		- 2 252 617 573	- 1 726 711 702
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (A)		123 467 142	1 309 337 835
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		-	-
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		- 355 363 380	- 657 310 387
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles nettes d'impôt		-	13 221 560
+ Cessions d'immobilisations financières nettes d'impôt			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (B)		- 355 363 380	- 644 088 827
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
-/+ Rachat et vente d'actions propres			
- Dividendes versés			
Emprunts			
Subventions d'investissement reçues			
+ Autres dettes financières			
- Remboursement des emprunts et autres dettes financières		- 2 370 253	- 2 411 619
Flux de trésorerie provenant des activités de financement (C)		- 2 370 253	- 2 411 619
+/- Incidences des variations des cours des devises (D)			
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (E = A + B + C + D)		- 234 266 491	662 837 389
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er Janvier (F)		814 222 004	151 384 615
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 Décembre (G)		579 955 513	814 222 004
VARIATION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET EQUIVALENTS (H = G - F)		- 234 266 491	662 837 389
Contrôle (H = E)		v	v

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Désignation entité : **SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN**
 Exercice clos le : **31/12/2022**

	Note (a)	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net de l'exercice		489 503 800	856 829 806
Autres éléments du résultat global			
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat			
* Ecart de réévaluation des immobilisations corporelles			
* Ecart actuariels sur engagements sociaux à prestations définies		(17 710 894)	(16 150 092)
* Quote part dans la réévaluation des entités associées			
* Impôt sur les éléments non recyclables (1)			
Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat			
* Différences de change sur conversion d'activités à l'étranger			
* Changement de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
* Changement de juste valeur des instruments de couverture des flux			
* Impôt sur les éléments recyclables (1)			
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		(17 710 894)	(16 150 092)
Résultat global de l'exercice		471 792 906	840 679 713

(1) Les montants peuvent également être présentés, au choix de l'entité, pour leur montant net d'impôt.

ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Désignation entité
Exercice clos le

SOCIETE DES EAUX MINERALES DU CAMEROUN
31/12/2022

Tableau de variation des capitaux propres	Note	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Autres Réserves	Résultat	Autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2020		1 924 730 000	(486 645 654)	-	-	90 268 546	-	1 528 352 892
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2020 corrigée		1 924 730 000	(486 645 654)	-	-	90 268 546	-	1 528 352 892
Affectation du résultat N-1			(90 268 546)			(90 268 546)		(180 537 092)
Opérations sur capital								-
Palements fondés sur des actions								-
Opérations sur titres auto-détenus								-
Dividendes								-
Résultat net de l'exercice						856 829 806		856 829 806
Variations réserves N								-
Autres éléments du résultat global							(16 150 092)	(16 150 092)
éléments du résultat global des exercices précédents (4)								-
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2021		1 924 730 000	(576 914 200)	-	-	856 829 806	(16 150 092)	2 188 495 514
Changement de méthode comptable et correction d'erreur								-
Capitaux propres clôture N-1 corrigée au 31 décembre 2021		1 924 730 000	(576 914 200)	-	-	856 829 806	(16 150 092)	2 188 495 514
								-
Affectation du résultat N-1			840 679 713			(856 829 806)	16 150 092	(0)
Opérations sur capital								-
Variations réserves N								-
Palements fondés sur des actions*								-
Opérations sur titres auto-détenus								-
Dividendes								-
Résultat net de l'exercice						489 503 800		489 503 800
Autres éléments du résultat global							(17 710 894)	(17 710 894)
éléments du résultat global ds exercices précédents (4)								-
Variations de périmètre (b)								-
Capitaux propres clôture Décembre 2022		1 924 730 000	263 765 514	-	-	489 503 800	(17 710 894)	2 660 288 420

* Si significatif

**SEMC- Rapport des Commissaires aux comptes
Sur les états financiers établis en IFRS
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022**